



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 51820

Texte de la question

M. Michel Liebgott appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports sur la pratique du sport chez les jeunes. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le pourcentage de jeunes de 10 à 25 ans inscrits dans les diverses associations sportives locales de chaque département français.

Texte de la réponse

La mission statistiques du ministère de la santé et des sports réalise un recensement annuel des licences sportives auprès des fédérations françaises agréées. La part des jeunes de 10 à 25 ans dans les licences délivrées par l'ensemble des fédérations sportives, en 2007, est de 40,5 %. En revanche, cette donnée n'est pas disponible par département.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51820

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5543

Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 10018